

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

14^e séance, 19^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 27 juin 2017, à 17 h 30, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Madame Emanuelle Fréchette, commissaire-parent
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur Dany Bellemare, commissaire
Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire
Madame Marie-Josée St-Laurent
Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoît Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance extraordinaire du comité exécutif en date du 27 juin 2017 ouverte à 17 h 35.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, madame Guylaine Giguère, confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-16-17-091

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 juin 2017
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Entente particulière pour un membre du personnel
- 2.2 Services d'entrepreneurs en charpenterie-menuiserie pour une période de trois ans — Adjudication de contrat
- 2.3 Services d'entrepreneurs en électricité pour une période de trois ans — Adjudication de contrat
- 2.4 Services d'entrepreneurs en plomberie pour une période de trois ans — Adjudication de contrat
- 2.5 Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL) – Achat d'un camion de marque Kenworth – Modèle T880 – Adjudication de contrat
- 2.6 Produits de marque Apple - Achat de gré à gré 2016-2017 et 2017-2018

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-16-17-092

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 juin 2017

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 juin 2017 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 21 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE dispenser le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 juin 2017 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

CE-16-17-093

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à huis clos pour discuter du point 2.1 – Entente particulière pour un membre du personnel.

ADOPTÉE à l’unanimité

Il est 17 h 40.

CE-16-17-094

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l’unanimité

Il est 17 h 45.

**CE-16-17-095
SRH**

2.1 Entente particulière pour un membre du personnel

ATTENDU la recommandation du directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE le directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives soit, par la présente, autorisé à donner suite et à s’assurer de l’application de l’entente particulière pour un membre du personnel selon les paramètres établis lors des discussions tenues à huis clos.

ADOPTÉE à l’unanimité

**CE-16-17-096
SRM**

2.2 Services d’entrepreneurs en charpenterie-menuiserie pour une période de trois ans — Adjudication de contrat

ATTENDU l’appel d’offres #170530-45 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requerrait des soumissions pour des services d’entrepreneurs en charpenterie-menuiserie;

ATTENDU l’analyse de conformité réalisée par madame Karine Lefrançois, gestionnaire en approvisionnement, aux Services des ressources matérielles;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le contrat à l'entreprise Jim Construction inc., de Saint-Agapit, pour des services d'entrepreneurs en charpenterie-menuiserie, pour la somme de 993 600 \$, excluant les taxes, pour une période de trois ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres. Dans l'éventualité où l'adjudicataire ne peut pas répondre à une demande, la commission scolaire sollicitera les plus bas soumissionnaires conformes inscrits suivants, selon leur rang respectif;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-097
SRM**

**2.3 Services d'entrepreneurs en électricité pour une période de trois ans
— Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres #170530-44 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour des services d'entrepreneurs en électricité;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par madame Karine Lefrançois, gestionnaire en approvisionnement, aux Services des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le contrat à l'entreprise Pagui inc, de Québec, pour des services d'entrepreneurs en électricité, pour la somme de 947 184 \$, excluant les taxes, pour une période de trois ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres. Dans l'éventualité où l'adjudicataire ne peut pas répondre à une demande, la commission scolaire sollicitera les plus bas soumissionnaires conformes inscrits suivants, selon leur rang respectif;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-098
SRM**

**2.4 Services d'entrepreneurs en plomberie pour une période de trois ans
— Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres #170530-43 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour des services d'entrepreneurs en plomberie;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par monsieur Jean-François Lemieux, régisseur aux Services des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le contrat à l'entreprise AV-Tech inc., de Québec, pour des services d'entrepreneurs en plomberie, pour la somme de 1 214 799 \$, excluant les taxes, pour une période de trois ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres. Dans l'éventualité où l'adjudicataire ne peut pas répondre à une demande, la commission

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

scolaire sollicitera les plus bas soumissionnaires conformes inscrits suivants, selon leur rang respectif;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-099
SRM**

2.5 Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL) – Achat d'un camion de marque Kenworth – Modèle T880 – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #170605-50 réalisé par le Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL) dans le but d'acquérir un camion de marque Kenworth – Modèle T880;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 21 juin 2017 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par monsieur Daniel-Etienne Vachon, directeur du centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL);

ATTENDU que suite au dit appel d'offres, un seul soumissionnaire a déposé une offre. Nous avons donc sollicité l'autorisation du dirigeant de l'organisme public, conformément à ce que prévoit l'article 33, alinéa 2 (1) du « *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* » qui est libellé comme suit :

33. L'autorisation du dirigeant de l'organisme public [...] est aussi requise avant la conclusion du contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public dans les cas suivants :

1. [] un seul fournisseur a présenté une soumission conforme;

Suite à l'analyse de la seule soumission reçue et ouverte, il nous apparaît souhaitable de recommander l'adjudication de ce contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Kenworth Québec inc., de Lévis, le contrat pour l'achat d'un camion de marque Kenworth – Modèle T880, pour un montant de 156 139 \$ excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres publics, celle-ci ayant présenté la seule soumission conforme;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-100
SRTIC**

2.6 Produits de marque Apple - Achat de gré à gré 2016-2017 et 2017-2018

ATTENDU que les Services éducatifs, suite à une analyse en 2013 sur le potentiel pédagogique des tablettes sur le marché, recommandent l'utilisation de l'iPad de la compagnie Apple compte tenu de son usage plus répandu dans le monde de l'éducation, du développement plus étendu des applications éducatives et de l'abondance des sources d'information;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

ATTENDU que, en suivi de cette analyse, la CSDN a investi du temps et des sommes importantes pour l'acquisition, l'implantation et l'appropriation des produits Apple, notamment par les membres de son personnel enseignant et les élèves, et ce, dans toutes ses écoles et ses centres;

ATTENDU qu'un état de situation a été réalisé en juin 2017 pour conclure que l'iPad est toujours la tablette recommandée, pour des motifs similaires et en raison de l'investissement en formations et en développements pédagogiques entrepris depuis 2013 pour les produits Apple pour répondre aux besoins pédagogiques des écoles et des centres;

ATTENDU qu'à la suite des conclusions de l'analyse effectuée en 2013 et l'état de situation faite en juin 2017, la CSDN estime que la tablette iPad de Apple est l'appareil qui répond aux besoins et aux objectifs pédagogiques des élèves de ses écoles et centres, et favorise leur réussite éducative;

ATTENDU qu'un appel d'offres public serait susceptible de générer des coûts supplémentaires importants advenant qu'un produit autre que celui de Apple soit retenu, ces coûts découlant de la reconfiguration du réseau, des coûts de formation du personnel et des coûts d'adaptation des nombreux développements pédagogiques compatibles avec la technologie Apple et ce, sans compter les délais d'adaptation du personnel enseignant et des élèves, de même que des impacts possibles sur l'apprentissage et la réussite éducative;

ATTENDU que le modèle d'affaires d'Apple et que les rabais éducatifs consentis aux commissions scolaires sont plus avantageux dans le cadre d'un contrat de gré à gré que si la CSDN participait à un appel d'offres, permettant ainsi une économie pour la CSDN;

ATTENDU qu'en raison d'une incapacité à rendre disponible le regroupement d'achats prévu pour les tablettes électroniques dans le cadre de la mesure 50760 depuis près d'un an, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) autorise l'achat des tablettes électroniques sans recourir au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), et ceci, dans le respect de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (communication envoyée aux directions générales des commissions scolaires du Québec le 1^{er} décembre 2016);

ATTENDU que l'analyse des Services éducatifs et la présente démarche ont été effectuées dans le respect des principes de l'article 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU que pour toutes ces raisons, la CSDN estime qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public et désire faire un achat de gré à gré avec la compagnie Apple pour l'acquisition de tablettes iPad comme le permet l'article 13, par.4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services des ressources en technologie de l'information et des communications;

ATTENDU la recommandation du RORC (responsable de l'observation des règles contractuelles);

ATTENDU l'autorisation obtenue par le dirigeant de l'organisme de conclure un contrat de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la CSDN achète de gré à gré, des produits de marque Apple, pour un montant variant de 100 000 \$ à 1 700 000 \$ auprès de Apple Canada, pour l'année budgétaire 2016-2017 et l'année budgétaire 2017-2018;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

autorisé à négocier de gré à gré avec Apple Canada pour l'achat d'appareils Apple et à signer tout document découlant des décisions du dirigeant de l'organisme et du comité exécutif approuvées par la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

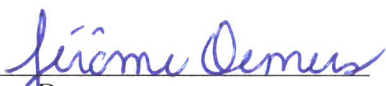
Aucune question et aucun message.

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 17 h 55.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jérôme Demers
Président


Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale

CE-16-17-101